



Demande de régularisation père enfant français . sans passeport

Par **abdel30**, le **17/08/2010** à **17:10**

Bonjour, bonjour je suis père d'une petite fille de 3 mois sa mère est française, j'envisage de faire une demande de régularisation (parents d'enfant français) mais le problème que j'ai perdu mon passeport il y a 4 ans, j'ai fait une déclaration de perte au consulat et j'ai demandé un autre passeport, un ami m'a dit que ça va prendre beaucoup de temps pour que je le reçoive je ne sais pas c'est vrai ou pas. maintenant j'envisage de savoir est-ce que je peux déposer mon dossier sans les photocopies de passeport. merci.

Par **yland**, le **17/08/2010** à **22:01**

bonsoir j'étais dans le même cas que toi je peux te dire que le passeport est l'un des facteurs déterminants pour la régularisation alors fais tout pour te refaire un nouveau passeport

Par **abdel30**, le **17/08/2010** à **22:30**

d'accord merci pour ta réponse, dit-moi stp si tu es marocaine.

Par **mimi493**, le **18/08/2010** à **00:36**

et un conseil, baladez-vous avec votre livret de famille et une pièce d'identité quelconque, pour prouver que vous êtes le père d'un enfant français.

Par **abdel30**, le **18/08/2010** à **00:56**

merci mimi c'est gentille .